ARRETE N° 2019 - 122 du 20 MARS 2019

La présidente de l'université Paris Diderot - Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 13 mars 2019);

ARRETE:

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n°4402 (profil : Géographie de l'environnement, Télédétection, Géomatique) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	François	MORICONI- EBRARD	Université Paris Diderot	Р
Interne, rang A	M	Mathieu	ARNOUX	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Christophe	GOUPIL	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Philippe	SILAR	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Philippe	CADENE	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Claude	GRASLAND	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Salem	DAHECH	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	M.	Gilles- Arnaud	FASSETTA	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	М	Samuel	CORGNE	Rennes 2	
Externe, rang A	Mme	Françoise	GOURMELON	CNRS	
Externe, rang A	Mme	Christiane	WEBER	CNRS	
Externe, rang A	Mme	Dominique	COURAULT	CNRS	
Externe, rang A	Mme	Marianne	COHEN	Paris 4	
Externe, rang A	Mme	Anne	PUISSANT	Strasbourg	
Externe, rang A	Mme	Nathalie	BLANC	CNRS	
Externe, rang A	Mme	Agnès	DUCHARNE	CNRS	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le viceprésident désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la le Président e et par délégation,

La Directrice des Ressources Humaines de l'Université Paris Diderot-Paris 7

Repristing GLERICI EREAU



